



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2025/2026

SECTION U12-U13

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

Réunion du Jeudi 9 Octobre 2025

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART, Robert RITTIMANN et Christian LABORDE

Excusé : Monsieur Fabrice SIMON

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le jeudi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U12 et U13. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district). Dans tous les cas, la feuille de match doit être remplie avant le début de chaque rencontre.

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

BRASSAGE U13 LFNA

DECISIONS

La rencontre 54557367 U13 Brassage LFNA Poule B du 04.10.2025 opposant RACING CLUB DE BORDEAUX 1 – FC COTEAUX LIBOURNAIS 1 ne s'est pas jouée.

Les deux clubs ont fourni leurs explications.

La Commission décide d'inverser la rencontre et de la reporter au 01.11.2025.

COURRIERS

Courriel du Club FC FLOIRAC (500045) du 03.10.2025 qui déclare forfait pour la rencontre 54083002 U13 Brassage LFNA Poule C du 04.10.2025 opposant FLOIRAC FC 1 – LIBOURNE FOOT 2024 1.

La Commission valide le forfait



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2025/2026

SECTION U12-U13

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

Courriel du Club FC GRADIGNAN (5818565) du 09.10.2025 qui informe de l'indisponibilité de ses terrains le week-end des 11 et 12.10.2025 en raison du salon du livre de poche.

La Commission demande d'inverser la rencontre 54535552 Brassage U13 LFNA Poule A du 11.10.2025 opposant FC GRADIGNAN 1 – US LEGE CAP FERRET 1. Si le Club de LEGE CAP FERRET ne peut recevoir, la rencontre sera reportée au 01.11.2025.

Décisions administratives

Date	Compétition	Poule	Match	Numéro Club	Club	Equipe	Anomalies	Tarifs
04/10/2025	U13 LFNA	Poule C	54083002	500045	C.ML FLOIRAC	1	Forfait 1er et 2ème match	47,50 €
04/10/2025	U13 LFNA	Poule E	54184663	580598	F.C. BASSIN D'ARCACHON	1	Feuille de match en retard	47,50 €
04/10/2025	U13 LFNA	Poule E	54184663	580598	F.C. BASSIN D'ARCACHON	1	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,85 €
04/10/2025	U13 LFNA	Poule E	54184663	525600	R.C. CHAMBERY	1	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,85 €

BRASSAGE U13 NIVEAU 1

DECISIONS

La Commission prend acte de la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 02.10.2025 qui donne match perdu par pénalité à l'équipe AS CHAMBERY 1 sans en attribuer le bénéfice à l'équipe US FARGUES TOULENNE 1 pour la rencontre 54462368 U13 Niveau 2 Poule G du 20.09.2025 opposant AS CHAMBERY 1 – US FARGUES TOULENNE 1

US FARGUE TOULENNE 1 : 0 points, 1 but

AS CHAMBERY 1 : moins un point, zéro but.

COURRIERS

Courriel du Club US NORD GIRONDE (551006) du 29.09.2025 qui interroge sur la possibilité de faire forfait général pour son équipe U13 1 engagée en Brassage Niveau 1 tout en conservant son équipe U13 2 engagée en brassage Niveau 2.

La Commission rappelle que les Règlements sportifs du District de la Gironde sont clairs à ce sujet : " Le forfait général d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures de la même catégorie d'âge. Ce principe ne s'applique pas aux équipes de jeunes." Le club US NORD GIRONDE peut donc déclarer forfait général pour son équipe US NORD GIRONDE 1 en U13 N1 Poule C tout en conservant son équipe US NORD GIRONDE 2 en U13 N2 Poule O.



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
SECTION U12-U13
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

Décisions administratives

Date	Compétition	Poule	Match	Numéro Club	Club	Equipe	Anomalies	Tarifs
04/10/2025	U13 N1	Poule D	54104874	551473	FC RIVE DROITE 33	2	Feuille de match en retard	47,50 €
04/10/2025	U13 N1	Poule D	54104874	551473	FC RIVE DROITE 33	2	Absence du rapport de constat d'échec	47,50 €

BRASSAGE U13 NIVEAU 2

COURRIERS

Courriel du Club CA GRIGNOLAIS (535014) du 06.10.2025 qui déclare forfait général pour son équipe engagée en Brassage U13 Niveau 2 Poule C.

La Commission valide le forfait général.

Courriel du Club CA BEGLAIS (500110) du 04.10.2025 qui déclare forfait pour la rencontre 54504757 U13 Brassage Niveau 2 Poule J du 04.10.2025 opposant CMO BASSENS 4 – CA BEGLAIS 2.

La Commission valide le forfait général.

Courriel du Club JEUNES ESPOIRS MERIGNCAIS (564638) du 04.10.2025 qui signale une erreur de saisie du score sur la FMI de la rencontre 54573433 U13 Brassage Niveau 2 Poule K du 04.10.2025 opposant US CHARTRONS 2 – JEUNES ESPOIRS MERIGNCAIS 1. Le Club US CHARTRONS confirme l'erreur.

La Commission inverse et valide le score de la rencontre.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES (2^{ème} rappel)

Date	Poule	Match	Club	Recevant	Equipe	Club	Visiteur	Equipe
27/09/2025	Poule H	54507951	560855	HAILLAN FOOT 33	1	520698	US LUDONAISE	2



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
SECTION U12-U13
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

Décisions administratives

<i>Date</i>	<i>Compétition</i>	<i>Poule</i>	<i>Match</i>	<i>Numéro Club</i>	<i>Club</i>	<i>Equipe</i>	<i>Anomalies</i>	<i>Tarifs</i>
04/10/2025	U13 N2	Poule C	54554489	560162	FC PAYS AUROSSAIS	1	Absence du rapport de constat d'échec	47,50 €
04/10/2025	U13 N2	Poule C	54554489	560162	FC PAYS AUROSSAIS	1	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,85 €
04/10/2025	U13 N2	Poule C	54460170	535014	C.A. GRIGNOLAIS	2	Forfait Général	118,50 €
04/10/2025	U13 N2	Poule E	54509250	582306	FC PINEUILH	1	Absence du rapport de constat d'échec	47,50 €
04/10/2025	U13 N2	Poule E	54509250	582306	FC PINEUILH	1	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,85 €
04/10/2025	U13 N2	Poule E	54508693	518683	ROUGES DE LIBOURNE	1	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,85 €
04/10/2025	U13 N2	Poule E	54508693	549494	COMMUNES DU CREONNAIS	2	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,85 €
04/10/2025	U13 N2	Poule J	54504757	500110	C.A. BEGLAIS	2	Forfait 1er et 2ème match	47,50 €
04/10/2025	U13 N2	Poule K	54462896	511449	U. S. CENON	3	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,85 €
04/10/2025	U13 N2	Poule K	54462896	549491	US JSA CPA	4	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,85 €
04/10/2025	U13 N2	Poule L	54488637	511449	U. S. CENON	4	Feuille de match mal remplie/non conforme	11,85 €



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
SECTION U12-U13
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

BRASSAGE U12

COURRIERS

Courriel du Club CA BEGLAIS (500110) du 06.10.2025 qui déclare forfait général pour son équipe engagée en Brassage U12 Poule B.

La Commission valide le forfait général.

Décisions administratives

<i>Date</i>	Compétition	<i>Poule</i>	<i>Match</i>	<i>Numéro Club</i>	<i>Club</i>	<i>Equipe</i>	<i>Anomalies</i>	<i>Tarifs</i>
04/10/2025	U12	Poule B	54640117	500110	C.A. BEGLAIS	24	<i>Forfait Général</i>	118,50 €
04/10/2025	U12	Poule C	54647217	560218	FC MASCARET	21	<i>Absence du rapport de constat d'échec</i>	47,50 €
04/10/2025	U12	Poule D	54572605	500110	C.A. BEGLAIS	23	<i>Feuille de match mal remplie/non conforme</i>	11,85 €

Franck BAROS
Animateur de la Commission Compétitions jeunes

Robert RITTIMANN
Secrétaire U12-U13